

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

## L'an deux mil vingt-et-un, le 25 novembre, à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 19 novembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire.

PRESENTS: 19

**ABSENTS EXCUSES: 4** 

ABSENTS:/

## xxxxxx

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- 1. Décidé d'adhérer au service commun des systèmes d'information porté par Loire Forez Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et approuvé la convention qui s'y rattache ;
- 2. Entériné la Décision Modificative n° 5;
- 3. Approuvé la participation de l'Association du Tennis Club Savignolais dans le cadre des travaux de réfection des courts de tennis ;
- 4. Appliqué la tarification sociale au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;
- 5. Autorisé la signature d'une convention de partenariat avec le centre social de Montbrison ;
- 6. Autorisé la seconde mise à disposition du dossier simplifié d'acquisition publique modifié ;
- 7. Accepté les tarifs 2022 proposés par le délégataire pour le Golf des Etangs.

Le Maire.

Jean-Marc GRANGE